

2015 -

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2015

Le quinze septembre deux mille quinze, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guy FONTANIE, Maire.

Etaient présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, adjoints,

Mmes BELLANGER Nadine, CHEDRU Dominique, HAUGUEL Stéphanie, LAVILLE Géraldine, MARRO Corinne, OUTURQUIN Béatrice,

MM. CARLIERE Frédéric, DUPUIS Arnaud, JOUTEL Yves, MALO Jean-Marc, REVOL Philippe, ROSE Marc, conseillers municipaux.

Excusé(s) absent(s) donnant pouvoir :

Mme COZIC Bernadette pouvoir à M. FONTANIE Guy

Mme LEBER Sophie pouvoir à M. JOUTEL Yves,

Mme VANIER Pascaline pouvoir à Mme LAVILLE Géraldine,

M. DUVAL Gérard pouvoir à M. MOIZAN Gérard,

M. FLEURY Philippe pouvoir à M. CARLIERE Frédéric,

M. LELAUMIER Yves pourvoir à M. MALO Jean Marc.

Absent(s) :

Soit 17 membres présents - 6 pouvoirs - 23 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé(e) secrétaire de séance : Mme LAVILLE Géraldine

Date d'affichage du présent procès-verbal : 17 septembre 2015

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Puis, les questions de l'ordre du jour sont reprises point par point.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n° 1 : Désignation de deux conseillers communautaires

Par un vote au scrutin de liste à un tour, avec répartition à la proportionnelle à la plus forte moyenne, **les deux élus sont désignés. Mme LAVILLE Géraldine et M. REVOL Philippe** seront à compter du prochain conseil communautaire les deux conseillers communautaires en complément des quatre désignés lors des élections municipales de mars 2014.

Question n° 2 : Autorisation à signature d'une convention d'occupation du domaine public avec FREE MOBILE

Les élus valident l'installation et l'exploitation d'une antenne de télécommunications par l'opérateur FREE MOBILE, sur le réservoir d'eau situé sur la

sur la commune de Bretteville du Grand Caux. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention qui s'en suit.

Question n° 3 : Autorisation à disposer d'une carte d'achats ou carte bleue pour les commandes publiques via internet

Le conseil municipal vote le principe de recours à la carte d'achats ou carte bleue. Monsieur le Maire est chargé de continuer ses investigations auprès des différents partenaires financiers.

Question n° 4 : Participation au fonds départemental logement

Question n° 5 : Participation au fonds départemental d'aide aux jeunes

Les participations aux fonds départementaux d'aide au logement et d'aide aux jeunes sont votées pour des montants respectifs de 2 175.88 € et 658.49 €.

Question n° 6 : Décision modificative – Opérations d'ordre

Les élus votent un transfert de crédits budgétaires d'opérations réelles en opérations d'ordre d'un montant de 97 633.56 €. Ces opérations sont liées à la démolition de l'atelier Ducastel par l'Etablissement Public Foncier.

Question n° 7 : Examen d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association Kyokushin Karaté Club de Goderville

M. Marc Rose, président du club ci-dessus désigné se retire du débat et du vote.

M. Revol Philippe en tant que président de la commission animation prend la parole et informe ses collègues que désormais, l'examen des demandes de subventions exceptionnelles sera conditionné à un dépôt en amont de la manifestation.

Puis il cède la parole à M. Carlière Frédéric, conseiller délégué aux associations.

Celui-ci rappelle que la manifestation organisée par le Karaté a été d'une envergure européenne. Elle a réuni de nombreux athlètes générant une charge financière non négligeable pour l'association.

A ce jour, l'association de Karaté est la seule de Goderville à mettre en place des manifestations d'une telle portée.

Des factures justifiant l'importance des dépenses ont été déposées en mairie.

Considérant ces éléments, il propose le versement d'une subvention d'un montant de 800 €.

Le conseil municipal attribue une aide de 800 € à l'association « Kyokushin karaté » par 22 voix.

Question n° 8 : Salle culturelle – tarifs week-end

Monsieur le Maire, avant de laisser place au débat sur les tarifs, fait un point sur les travaux qui avancent en respect du planning visé en début d'opération.

La maîtrise d'œuvre prévoit une fin de travaux pour la fin novembre ou le début de décembre, ce qui peut laisser présager une mise en service pour le début de l'année 2016.

2015 -

Il propose à ses collègues une visite de chantier pour le samedi 17 octobre, puis il cède la parole à M. Revol Philippe.

M. Revol informe ses collègues d'un délibéré reposant ce soir uniquement sur les tarifs proposés sur le week-end aux personnes physiques.

Pour les associations, les tarifs font l'objet d'un examen qui demande une observation plus approfondie des besoins et des différentes situations d'occupation de locaux.

Il rappelle la configuration du bâtiment « La Ficelle ». Trois salles seront proposées à la location :

- ✓ la salle 1 correspondant à la salle de réception d'une superficie de 150 m²,
- ✓ la salle 2 appelée espace scénique ou piste de danse – superficie de 110 m²,
- ✓ la salle 3 correspondant à l'emplacement des gradins de 210 m².

La réflexion menée depuis quelques semaines par la commission a reposé principalement sur les points suivants :

- ✓ les demandes actuelles de la population,
- ✓ les tarifs proposés par les salles de même envergure sur les cantons environnants
- ✓ la volonté d'ouvrir la salle à un public le plus large possible et dans la mesure du possible tous les week-ends.

Dans un premier temps, la commission s'est orientée par une mise à disposition des salles une par une, puis dans un second temps, sur une mise à disposition des salles 1 et 2 sans distinction mettant ainsi à disposition du public une grande pièce de 260 m².

Pour rappel, les autres salles mises en location actuellement sont d'environ 100 m² à 120 m².

Après débat, les élus se sont mis d'accord sur une mise à disposition des salles 1 et 2 sans distinction.

Consécutivement à un vote de 21 voix pour (deux abstentions : Mme Leber Sophie et M. Yves Joutel), **les tarifs suivants seront appliqués :**

LOCATION DES SALLES				
<i>LOCATION</i>	SALLES 1 et 2 1 jour	SALLES 1 et 2 2 jours	SALLES 1 - 2 et 3 1 jour	SALLES 1 - 2 et 3 2 jours
Habitants GODERVILLE	600.00	900.00	1 000.00	1 500.00
Habitants COM.COM	900.00	1 350.00	1 450.00	2 150.00
Autres	1 200.00	1 800.00	1 900.00	2 800.00
CHEQUE DE CAUTION	Salles 1 et 2 = 1 500.00 €		Salles 1 - 2 - 3 = 2 500.00 €	

LOCATION DE LA VAISSELLE				
	1 jour		2 jours	
COUVERTS	1.00 €		1.50 €	
CHEQUE DE CAUTION	300 € de 1 à 150 pers.		600 € de 151 à 300 pers.	

Question n° 9 : Location d'une partie de l'atelier municipal – stockage de matériel

M. Revol Philippe se retire du délibéré et du vote.

Par 22 voix, les élus ont donné l'autorisation à **M. le Maire de signer un bail à titre précaire portant sur la location d'une partie de l'atelier municipal** de l'ordre de 170 m2. Le montant du loyer est de 300 € par mois. Le locataire est la Société Civile Professionnelle Philippe Revol et François-Xavier Allix.

Au titre des questions diverses :

Questions posées par M. Yves JOUTEL :

1 – Installation de la ventilation à l'école élémentaire :

J'ai constaté rue du Hameau Martin que de gros travaux de ventilation ont été effectués à l'école élémentaire. Une tuyauterie importante d'une esthétique particulièrement douteuse a été installée.

Les riverains s'interrogent en particulier du fait que le périmètre de la rue est classé du Vieux Château à la rue de la Renardière.

Une autorisation a-t-elle été effectuée auprès des Bâtiments de France ? S'agissant de travaux importants qui impactent le paysage extérieur mais également très certainement l'intérieur de l'école, je suis surpris que la Commission travaux n'ait pas été sollicitée avant toute décision. Plusieurs devis ont-ils été demandés ? Toutes les possibilités sont-elles été envisagées ? Pourquoi les tuyaux n'ont-ils pas été installés côté cour de récréation ?

D'autre part, cette ventilation est-elle particulièrement bruyante certains jours. Sans doute un problème de réglage ? Celui-ci est-il accessible par tous ? (Sécurité).

Je pense qu'il serait souhaitable que le Conseil Municipal soit informé un minimum sur les coûts, plans et réalisations et qu'une visite sur place soit organisée.

2 – Le cimetière :

En préambule, je tiens à féliciter Gilles et son équipe pour la propreté du cimetière.

➤ **Pose des Monuments :**

Serait-il possible d'informer les entreprises de Pompes funèbres pour que l'inclinaison des monuments se fasse légèrement vers le devant des tombeaux au lieu de la stèle.

S'il est vrai que ce problème n'est pas du ressort de la Commune, une directive devrait être donnée aux sociétés concernées.

➤ L'ancien cimetière :

Je pense qu'il faudrait détruire dans un premier temps le reste des tombes des indigents. Il ne reste que les entourages métalliques.

Ces tombes datant de plus d'un siècle, il ne doit plus y avoir d'ossements pourquoi ne pas aplanir l'ensemble et faire un carré propre ?

Sur le reste, j'ai constaté que C. Paumelle et J.P. Jacques ont effectué des travaux considérables lors des précédents mandats.

Des procédures ont été lancées et les accords ont été obtenus selon eux. Ne pourrait-on pas avancer en en supprimant un peu chaque année, d'autant qu'une provision de 15000€ a été passée ?

La commission travaux pourrait-elle être sollicitée pour étudier sur place les travaux à effectuer. Nous pourrions être accompagnés des précédents adjoints au Maire en charge du cimetière.

Réponse apportée par M. le Maire :

Monsieur Fontanié reprend les interrogations de M. Joutel

Il commence par le point sur la déclaration d'urbanisme.

Aucune déclaration n'est à faire pour des travaux portant sur l'intérieur des bâtiments. Pour un passage de gaine extérieur, rien n'est précisé en matière de réglementation des droits du sol.

Quoiqu'il en soit, l'architecte des bâtiments de France ne se prononce que sur des déclarations d'urbanisme portant sur des modifications de bâtiments en vis-à-vis direct avec le bien protégé.

Il continue en reprenant l'historique de la programmation des travaux de ventilation pour lesquels des crédits ont été votés par le conseil municipal en séance du 9 avril.

Il fait part d'une priorité donnée par la commission travaux donnée en février 2015.

Trois devis ont été sollicités, un a été rapidement écarté compte tenu de l'offre financière bien au-delà de l'enveloppe définie par le conseil municipal.

Ensuite, les élus qui ont travaillé sur ce projet se sont fiés à l'étude faite par les deux bureaux d'études qui accompagnaient les entreprises présentant leurs offres.

Les études étaient convergentes sur bien des points.

Le mot d'ordre donné par les élus a reposé sur l'optimisation de la qualité de l'air dans l'école, l'absence de bruit dans les classes et la réalisation des travaux dans un laps de temps très court qui se situait de juillet à la mi-août.

M. Joutel fait savoir qu'il comprend ses différents points mais qu'il souhaite que la commission travaux soit plus souvent réunie pour discuter des travaux importants.

2015 -

Il interpelle M. Dupuis Arnaud, président de la commission travaux qui lui a fait savoir que sur ces travaux très spécifiques, il était logique de faire confiance aux bureaux d'études. M. Fontanié tient à souligner que dans les comptes rendus de municipalité de l'été l'avancée des travaux a été évoquée.

M. Joutel reste sur sa position.

En matière de bruit, MM. Fontanié et Moizan, maire adjoint aux travaux font part de pose de pièges à son et de réglages par le prestataire depuis la mise en service. Actuellement, il n'y a plus aucun bruit, le locataire le plus proche ne s'est d'ailleurs jamais plaint.

En conclusion, M. le Maire souligne la satisfaction de l'équipe enseignante sur l'ensemble des travaux réalisés sur la période scolaire, ce qui d'ailleurs pour lui est primordial.

Puis, M. Fontanié cède la parole à M. Moizan pour la question portant sur le cimetière.

M. Moizan rappelle toute la procédure à engager avant de déplacer un corps de la sépulture où il a été inhumé.

Actuellement, un grand nombre de concessions ont été déclarées en état d'abandon suite à une procédure engagée depuis 2006.

Des crédits ont été portés aux budgets 2012 et 2014 pour des opérations d'exhumation, de créations d'ossuaire et de carré militaire. Les dépenses d'un montant de 35 972 € ont été réalisées à hauteur du vote du conseil.

Cette année, une provision de 15 000 € a été inscrite, ce qui représentera à peu près à une exhumation de 35 corps.

Si on reste sur un vote de crédits budgétaires de même importance tous les ans, il faudra une trentaine d'années pour procéder à la démolition des toutes les concessions déclarées en état d'abandon.

Il termine en avançant que toute opération de quelque importance que ce soit est conditionnée au vote d'une enveloppe budgétaire par le conseil municipal.

Avant de lever la séance, Mme Bellet fait appel aux bonnes volontés pour l'organisation de l'après-midi récréatif des personnes âgées prévu le 18 octobre prochain.

Séance levée à 20 h 30

Extraits de délibérations adressés à la SOUS PREFECTURE

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Désignation de deux conseillers communautaires

QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Autorisation à signature d'une convention d'occupation du domaine public avec FREE MOBILE

QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Autorisation à disposer d'une carte d'achats ou carte bleue pour les commandes publiques via internet

QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Participation au fonds départemental logement

QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Participation au fonds départemental d'aide aux jeunes

QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Décision modificative – Opérations d'ordre

QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Examen d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association Kyokushin Karaté Club de Goderville

QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES

- Salle culturelle – tarifs week-end

QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE

- Location d'une partie de l'atelier municipal – stockage de matériel